



Information sur une succession

Par **22pirouettes**, le **07/08/2015** à **20:30**

Bonjour

mon père est décédé le mois dernier,il avait fait un testament chez un notaire.

Le notaire à ouvert et lu le testament en présence des héritiers.Mon père donnait une maison avec un locataire dedans à mon frère et un appartement meublé.

A moi et ma sœur 3 logements vide en indivision.Le reste de la succession des terrains et comptes en banque n'ait pas encore évalué pour le partage.donc la succession n'est pas encore terminée.

Mon frère à déjà loué le meublé à une étudiante et il perçoit la location de la maison.

Moi et ma sœur n'avons même pas les clés de ce que nous héritons.

Ma question est mon frère a t-il le droit de Louer et de percevoir le loyer de la maison alors que l'inventaire des biens n'est pas encore fait par le notaire.

Merci pour vos réponses

Bonne soirée